

Procès-verbal de la réunion

du conseil du LESIA

6 janvier 2014

(conseil des élus)

Présents : *Caroline Barban, Marion Bonafous, Baptiste Cecconi, Frédéric Chapron, Raphaël Galicher, Sophie Musset, Napoléon Nguyen Tuong, Etienne Pariat, Jérôme Parisot, Régis Schmidt, Didier Tiphène*

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance (invitée) : *Ourdya Achelhi*

Election du directeur du LESIA

Suite au courrier du président de l'Observatoire de Paris du 25 octobre 2013 rappelé ci-dessous, il est procédé à l'élection du directeur du LESIA, le seul candidat étant Pierre Drossart (directeur sortant)

Votants : 11

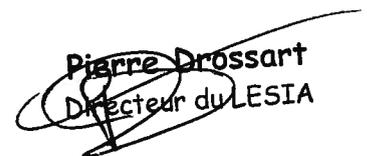
Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 2

En conséquence, conformément aux statuts du département, Pierre Drossart est déclaré élu directeur du LESIA à la majorité absolue des membres du Conseil

Le président de séance Régis Schmidt :



Pour transmission conforme vers les tutelles, le directeur élu :


Pierre Drossart
Directeur du LESIA

Message du Président de l'Observatoire de Paris du 25/10/2013

Chers collègues de la direction du LESIA,

L'appel à candidature pour la direction du LESIA, vacante à partir du 1er janvier 2014, a été lancé en juillet 2013, annonçant une clôture des candidatures au 1er octobre 2013.

A cette date, une seule candidature a été exprimée, celle de Pierre Drossart, directeur sortant.

Je vous prie de bien vouloir porter cette information devant le conseil du LESIA.

Bien cordialement,

Claude Catala

Président de l'Observatoire de Paris

61, avenue de l'Observatoire, 75014 PARIS

E-mail: president.observatoire@obspm.fr

Tel: 01 40 51 21 57

Décision de délégation de signature consentie aux directeurs de département ou de service scientifique par le Président, en sa qualité d'ordonnateur.

**Décision n° 2014 - 04
(UMR n° 8109)**

Délégation de signature consentie à Monsieur Pierre DROSSART, par le Président, en sa qualité d'ordonnateur

Le Président

Vu le Code de l'Education, Livre VII ;
Vu l'Ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;
Vu le Décret n° 94-39 du 14 janvier 1994, relatif au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel modifié par le Décret n°2008-619 du 27 juin 2008 et par le Décret n° 2010-1652 du 28 décembre 2010 ;
Vu le Décret n° 85-715 du 10 juillet 1985 modifié, portant organisation et fonctionnement de l'Observatoire de Paris ;
Vu le Décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;
Vu le Décret n° 2006-975 du 1^{er} août 2006 portant code des marchés publics ;
Vu le Décret n° 2008-1334 du 17 décembre 2008 modifiant diverses dispositions régissant les marchés soumis au code des marchés publics et aux décrets pris pour l'application de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;
Vu le Décret n° 2008-1355 du 19 décembre 2008 de mise en œuvre du plan de relance économique dans les marchés publics ;
Vu le Décret n° 2009-1702 du 30 décembre 2009 modifiant à compter du 1^{er} janvier 2010 les seuils applicables aux marchés passés en application du code des marchés publics et de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 ;
Vu l'arrêté n° 2010-05 du 12 janvier 2010 relatif à la nomination de Monsieur Pierre DROSSART en qualité de Directeur du département scientifique « Laboratoire d'Etudes Spatiales et d'Instrumentation en Astrophysique (LESIA) » à compter du 1^{er} janvier 2010 ;
Vu la décision n° 2009-04 du 28 janvier 2009 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des pouvoirs adjudicateurs des marchés à l'Observatoire de Paris ;
Vu la décision n° 2010-05 du 29 janvier 2010 modifiant la décision n° 2009-04 du 28 janvier 2009 suite à la détermination à compter du 1^{er} janvier 2010 de nouveaux seuils applicables aux marchés passés en application du code des marchés publics et de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 ;
Vu la délibération de l'Assemblée d'Etablissement réunie le 28 janvier 2011 et la proclamation de l'élection comme Président de l'Observatoire de Paris de Monsieur Claude CATALA ;
Vu l'arrêté n° 2014-02 relatif à la nomination de Monsieur Pierre DROSSART en qualité de Directeur du département scientifique « Laboratoire d'Etudes Spatiales et d'Instrumentation en Astrophysique (LESIA) » à compter du 7 janvier 2014 ;
Vu le relevé de conclusions du Conseil du LESIA réuni le 14 janvier 2014 portant élection de Madame Sylviane CHAINTREUIL et de Monsieur Yann CLENET en qualité de Directeurs Adjointes ;

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à Monsieur Pierre DROSSART, Directeur du département scientifique « Laboratoire d'Etudes Spatiales et d'Instrumentation en Astrophysique (LESIA) » à l'effet de signer, au nom du Président, pris en sa qualité d'ordonnateur, et dans la limite des crédits disponibles de la structure opérationnelle de recherche, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement du département scientifique « LESIA - UMR n° 8109 », d'un montant unitaire inférieur ou égal à 125 000 euros HT;
2. les ordres de mission ainsi que les bons de transport afférents présentés à l'agence de voyage retenue par l'Observatoire de Paris dans le cadre d'un marché public, dans le respect des règles qui concernent les pays à risques.

**Décision n° 2014 - 04 (suite)
(UMR n° 8109)**

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pierre DROSSART, Directeur du département, délégation de signature est donnée à :

- Monsieur Yann CLENET, Chargé de Recherche, Directeur-adjoint du département,
 - Madame Sylvaine CHAINTREUIL, Ingénieur de Recherche, Directrice-adjointe du département,
 - Madame Claudine COLON, Ingénieur d'Études CNRS, Administratrice du département,
- aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pierre DROSSART, de Monsieur Yann CLENET, de Madame Sylviane CHAINTREUIL et de Madame Claudine COLON, délégation de signature est donnée à :

- Madame Cris DUPONT, Technicien CNRS, Gestionnaire,
 - Madame Constance IMAD, SAENES, Gestionnaire,
 - Madame Patricia NIBERT, Technicien CNRS, Gestionnaire,
 - Monsieur Denis SAVARY, SAENES, Gestionnaire,
 - Madame Ourdya ACHELHI, SAENES, Gestionnaire,
- aux fins mentionnées à l'article 1^{er} pour des opérations d'un montant inférieur ou égal à 5 000 € HT.

Article 4

En application de la présente décision, tout acte de gestion signé par délégation devra comporter obligatoirement le nom, le prénom et la qualité du signataire ainsi que la mention « Par délégation » ;

Article 5

Cette délégation de signature avec effet au 14 janvier 2014, prend fin automatiquement en cas de changement du Président (le délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires, ou de non renouvellement de la structure opérationnelle de recherche.

Fait à Paris, le 16 janvier 2014

Le Président de
l'Observatoire de
Paris,



Claude CATALA

Le Délégué,



Pierre DROSSART

Le suppléant,



Yann CLENET

Le suppléant,



Sylvaine CHAINTREUIL

Le suppléant,



Claudine COLON

Le suppléant,



Cris DUPONT

Le suppléant,



Constance IMAD

Le suppléant,



Patricia NIBERT

Le suppléant,



Denis SAVARY

Le suppléant,



Ourdya ACHELHI

DEC141647INSU

Décision portant nominations de M. Pierre Drossart aux fonctions de directeur d'unité et de Mme Sylviane Chaintreuil et M. Yann Clenet aux fonctions de directeurs adjoints de l'unité mixte de recherche UMR 8109 intitulée Laboratoire d'Études Spatiales et d'Instrumentation en Astrophysique (LESIA)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC141463DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M. Philippe Baptiste aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision DEC133018DGDS en date du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 8109 intitulée Laboratoire d'Études Spatiales et d'Instrumentation en Astrophysique (LESIA) et nommant M. Pierre Drossart, directeur par intérim de cette unité ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Pierre Drossart, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur d'unité, Mme Sylviane Chaintreuil, ingénieur de recherche au CNRS, et M. Yann Clenet, chercheur au CNRS, sont nommés directeurs adjoints de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1^{er} janvier 2014.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **08 JUIL. 2014**


Pour le président et par délégation,
Le directeur général délégué à la science
Philippe Baptiste



www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 88 40 00
F 01 44 88 53 90

ARRETE PORTANT CREATION D'UNITES ET FEDERATIONS DE RECHERCHE

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE PIERRE ET MARIE CURIE

- Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 712-2 ;
- Vu les statuts de l'Université Pierre et Marie Curie ;
- Vu l'avis de la commission de la recherche du conseil académique du 14 Octobre 2013 relatif à la proposition de créations d'unités de recherche à l'UPMC ;
- Considérant l'information communiquée à la commission de la recherche du conseil académique en date du 16 décembre 2013 relative à la création des fédérations de recherche ;
- Considérant les échanges avec les organismes de recherche concernés en vue de la conclusion des contrats de Partenariat quinquennaux pour les années 2014 à 2018.

ARRETE

Article 1 :

Les unités et fédérations de recherche de l'Université Pierre et Marie Curie, dont la liste figure en annexe au présent arrêté, sont créées à compter du 1^{er} janvier 2014 pour une durée de cinq ans.

Article 2 :

La Directrice générale des services de l'Université est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera diffusé sur l'espace des personnels.

Fait à Paris, le 16 décembre 2013

Le Président de l'Université Pierre et Marie Curie



ARRETE PORTANT NOMINATION DES DIRECTEURS D'UNITES ET DE FEDERATIONS DE RECHERCHE

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE PIERRE ET MARIE CURIE

- Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 712-2 ;
- Vu les statuts de l'Université Pierre et Marie Curie ;
- Considérant les échanges avec les organismes de recherche concernés en vue de la conclusion des contrats quinquennaux de partenariat ;

ARRETE

Article 1 :

Les directeurs d'unités et de fédérations de recherche de l'Université Pierre et Marie Curie, dont la liste figure en annexe au présent arrêté, sont nommés à compter du 1^{er} janvier 2014 pour une durée de cinq ans.

Article 2 :

La Directrice générale des services de l'Université est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera diffusé sur l'espace des personnels.

Fait à Paris, le 16 décembre 2013

Le Président de l'Université Pierre et Marie Curie

Jean CHAMBAZ



